

Laxou actualités

Édito



Temps fort de la vie de notre commune, le budget que Laxou vient d'adopter met en lumière nos priorités : soutenir les entreprises et l'emploi, renforcer le pacte social, promouvoir le tissu associatif et

diversifier les services à la population tout en poursuivant le programme d'investissements dont notre ville a besoin. Tout cela sans augmenter les impôts communaux (voir article en pages centrales).

De plus, en mai, les associations sportives et culturelles rivalisent d'imagination à l'occasion du « Printemps Laxovien », où chacun pourra apprécier les différents savoir-faire des bénévoles, dans tous les quartiers de la ville. Le lancement de ce temps fort associatif (programme complet encarté dans ce numéro) consacra la rencontre nature et culture avec une rétrospective photographique de la biennale « En dehors des sentiers battus ».

Dans un monde en profonde et perpétuelle mutation, c'est ensemble que nous progresserons. La responsabilité des élus est grande, et leur comportement se doit d'être toujours dicté par l'intérêt général. C'est le respect de cet engagement pris par l'équipe que je conduis qui a imposé quelques ajustements récents dans l'attribution de délégations au sein au Conseil Municipal. Ils étaient devenus nécessaires pour la qualité du service public. Je sais pouvoir compter sur le dynamisme et l'enthousiasme de tous pour que Laxou puisse demeurer un modèle dans l'agglomération.

Laurent Garcia
 Maire de Laxou

Jumelage



Une rencontre entre 23 élus français et allemands, à mi-distance des deux villes Laxou et Heubach, dans les vignobles alsaciens près d'Andlau, faisait suite aux élections du nouveau conseil municipal de Heubach et de son maire Klaus Maier.

Ce court voyage était l'occasion de faire connaissance et d'échanger lors d'un temps fort et amical sur les fonctionnements, les budgets et les choix politiques

des deux communes. Divers sujets ont été présentés : l'institution, le budget, la politique de la ville, la politique culturelle et sportive. Parole était également donnée à l'opposition sur son rôle.

Des échanges de cadeaux ont permis à Anne-Sophie Roy et Laurent Garcia d'être les ambassadeurs d'un peintre laxovien, Patrice Ampaud, qui avait chargé l'équipe de remettre une aquarelle représentant l'Hôtel de Ville de Laxou.

Le groupe a été rejoint par le président de l'Association de Comité de Jumelage de Laxou, Albert Pussini, et Aroudeiny Ag Hamatou, maire d'Anderamboukane. Notons enfin que ce sont les élus qui ont financé eux-mêmes ce déplacement.

Cap sur la Petite Enfance : une offre municipale renforcée



« petite enfance ».

Laxou dispose aujourd'hui d'une offre municipale de qualité en matière de structures d'accueil

mois à 4 ans, halte-garderie « Le Mousaillon » : enfants de 3 mois à 6 ans, bibliothèque « Le Petit Navire » : enfants de 3 mois à 6 ans accompagnés d'un adulte, crèche familiale intercommunale Laxou-Maxéville : enfants de 3 mois à 6 ans confiés à des assistantes maternelles, accueil de loisirs : enfants de 3 à 6 ans.

La volonté municipale est désormais clairement affichée : développer et améliorer ces structures pour répondre aux besoins grandissants des jeunes parents.

Les structures sont : crèche Franco-Allemande Hänsel et Gretel : enfants de 18

Même si l'on note des modifications à venir dans le cadre du projet de décret relatif à l'assouplissement de certaines règles de fonctionnement, la ville de Laxou s'apprête à recruter du personnel afin de mettre en œuvre sa politique volontariste dans ce domaine.

Monsieur le Maire recevra, sans rendez-vous, samedi 29 mai, de 9 h à 11 h, à l'Hôtel de Ville.

Loto association Saint-Genès - 13 mars



Soirée ados salle Caurel - 20 mars



Rendez-vous de Pergaud - 25 mars



Rencontre de Badminton avec Heubach - 27 mars



Carnaval les Canailoux - 31 mars



Restitution de compost - 2 avril



Convention école Schweitzer - 2 avril



Conférence les abeilles - 2 avril



Chasse aux œufs parc du
Champ-le-Bœuf - 5 avril



Conseil municipal d'enfants - 6 avril



Exposition classe de neige,
école Schweitzer - 7 avril



Braderie des Provinces - 10 avril



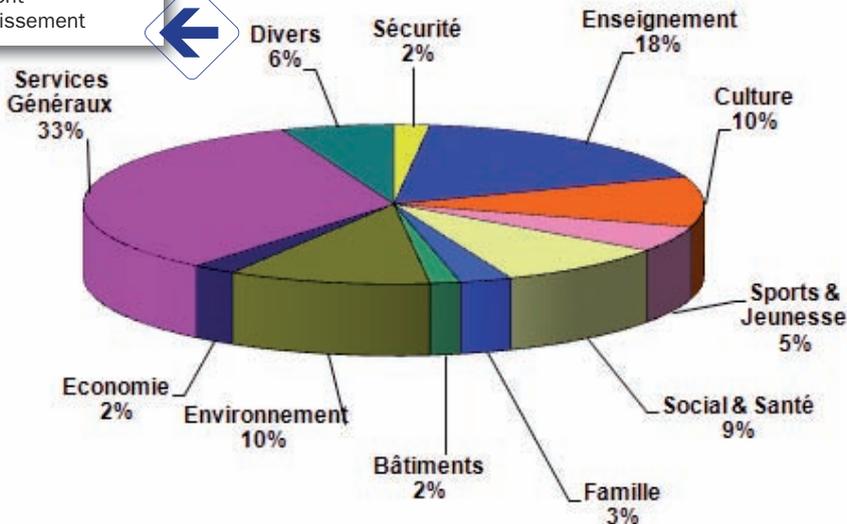
BUDGET

13 038 041 €

Dépenses Fonctionnement

Divers :

- intérêts de la dette
- dépenses imprévues
- virement
- amortissement



16 087

Dans un contexte économique de récession importante des aides de l'État, la situation financière des collectivités locales, la situation financière de la commune demeure parfaitement saine et le budget de fonctionnement en baisse.

Cette gestion dynamique des finances de notre ville nous permet de ne pas augmenter les taxes, ce qui conforte Laxou comme la commune la moins imposée de l'agglomération.

Taxe d'habitation
Foncier bâti ...
Foncier non bâti

De plus, les dépenses à caractère social et de population sont maintenues et croissent.

Par ailleurs les investissements sont maintenus en priorité sécurité mais aussi d'accessibilité et de confort en maintenant le renouvellement urbain et la poursuite de la rénovation urbaine, le soutien aux activités culturelles et le soutien aux associations.

Le budget 2010 peut être ainsi considéré comme un budget de transition en raison de l'importance des dépenses de 2011. Il a été construit sur :

- la maîtrise des finances communales et la faculté de financement externe
- l'optimisation de la dépense et la recherche constante d'opportunités internes
- l'échelonnement pluriannuel des dépenses (aménagement du parc Pol Courtois, construction d'une Maison des Associations)
- le respect des engagements antérieurs

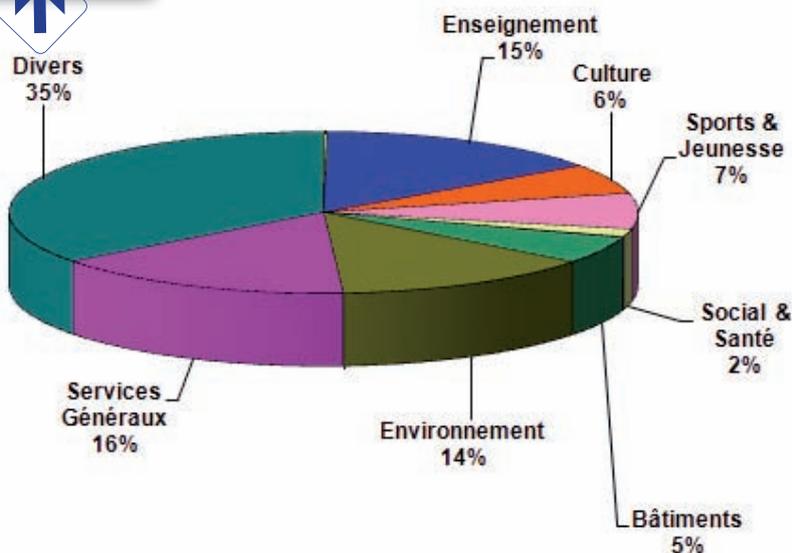
Notre démarche est fondée sur l'écoute attentive et une proximité avec les habitants pour conforter la qualité de vie à Laxou.

3 049 591 €

Dépenses Investissement

Divers :

- remboursement capital de la dette
- dépenses imprévues
- reprise des résultats 2009



T 2010

632 €

ue difficile, malgré une dimi-
de l'Etat et des autres collec-
nancière de la ville de Laxou
: endettement et charges de

, rigoureuse et maîtrisée
le répond à notre volonté
taux d'imposition commu-
rou comme une des villes
agglomération.

ion 7,81 %

..... 8,02 %

ti 14,30 %

tère social et les services à la
développés.

s en matière sanitaire et de sé-
té ont été privilégiés, ceci tout
ent d'équipements sportifs, la
aine, le développement des ac-
au tissu associatif.

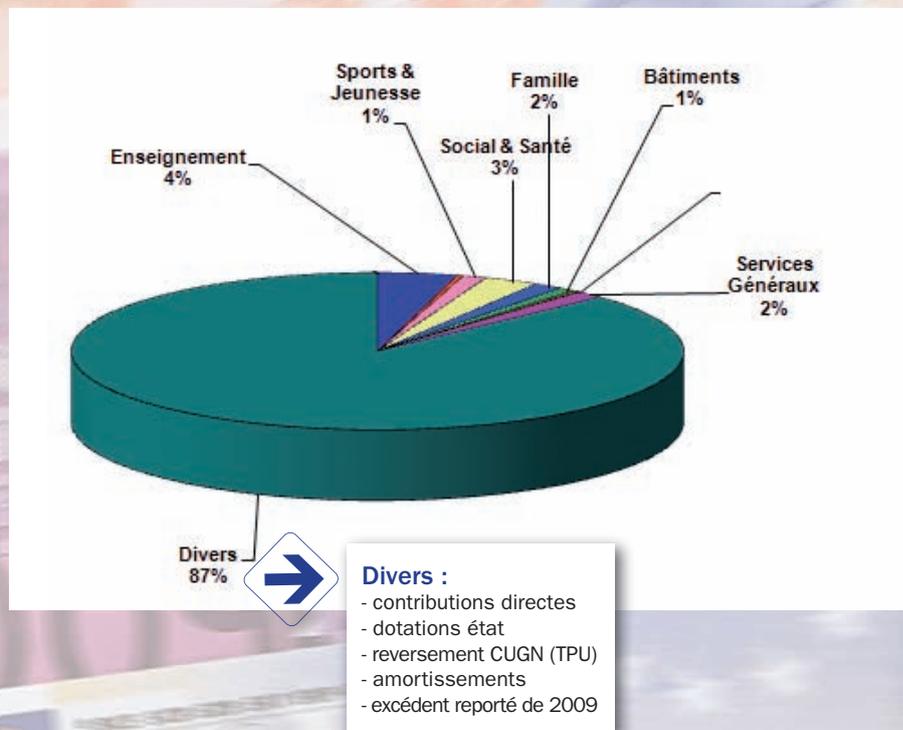
si considéré comme un budget
ncertitude de financement dès

mmunales en saisissant toute
e,
e publique par une recherche
rnes,
d'investissements importants
honoré de l'Hôtel de Ville ; créa-
ations),
annoncés en début de mandature.

un lien social renforcé par une
té au quotidien qui permet de
xou.

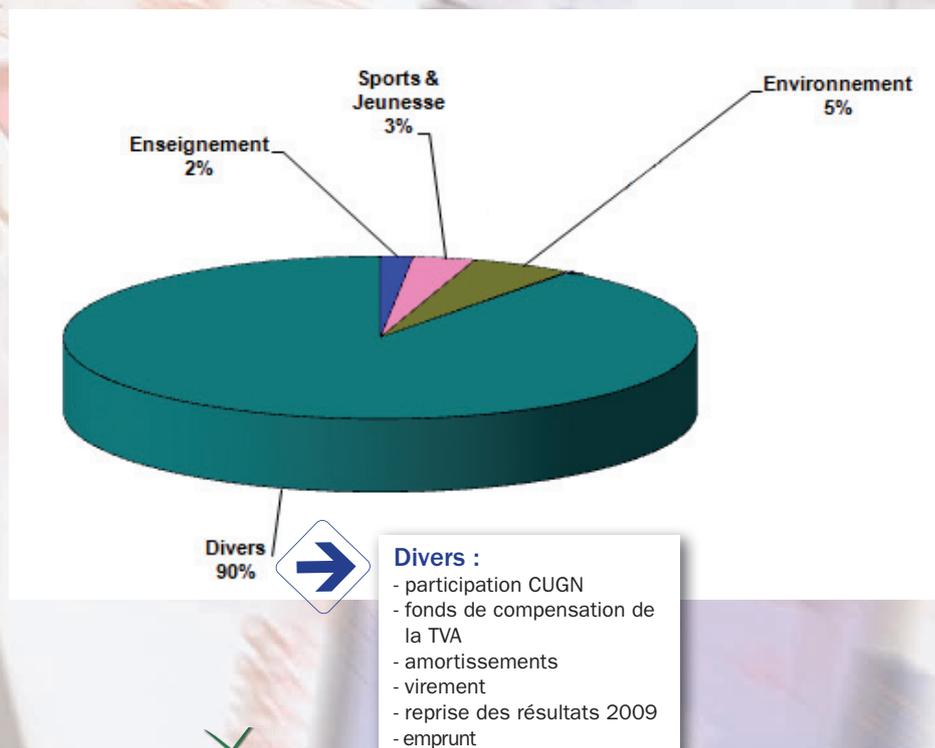
13 038 041 €

Recettes Fonctionnement



3 049 591 €

Recettes Investissement



Démocratie participative : conseils de proximité

ZOLA SAINTE-ANNE



La première Assemblée Générale de l'Association du Conseil de Proximité Zola Sainte-Anne s'est déroulée vendredi 5 février en présence du Maire Laurent Garcia, et de Daniel Verhulst adjoint à la participation.

Le Président Nicolas Verlet présentait le rapport moral suivi du rapport financier présenté par le Trésorier Jean-François Wespiser. Après la réélection des membres du Conseil d'Administration un nouveau bureau a été élu dont la présidence est aujourd'hui assurée par Loïc Jedy, entouré de Joël Buldrini et Pierre Goepfert secrétaires et Annette Pauchet trésorière.

La démocratie participative s'articule sous un statut associatif, et permet aux différents quartiers de Laxou de fonctionner en totale indépendance, d'associer les habitants à la vie de leur quartier et d'accroître l'implication et la participation des citoyens dans le débat public. Un panneau d'affichage installé au sein même du quartier devant l'école Emile Zola informe régulièrement les habitants de toutes les dispositions et initiatives prises au sein du conseil de proximité. Rappelons que chaque habitant est membre de droit au sein du conseil de son quartier.

L'avantage de la démocratie participative telle qu'elle est instaurée à Laxou grâce aux associations des conseils

de proximité, est d'organiser information et concertation par avance, et de pouvoir anticiper sur les besoins et les attentes des citoyens.

HARDEVAL-MAREVILLE-PROVINCES



La première Assemblée Générale du quartier Hardeval-Maréville-Provinces s'est déroulée quant à elle le vendredi 19 mars salle Marcel Noël au Centre Social Communal.

Le Président Claude Hinzelin a tenu à saluer tout particulièrement la collaboration étroite et fructueuse qui s'est instaurée entre membres du bureau du Conseil de Proximité, élus et services municipaux. La distribution d'un questionnaire aux riverains a fait l'objet d'un travail en commun. Tous les questionnaires retournés ont été traités individuellement. Les membres du bureau ont été réélus à l'unanimité, et une nouvelle secrétaire adjointe Nathalie Tessier est venue suppléer le poste laissé vacant. Un projet de loto a été évoqué, et par la même occasion, l'appel est lancé à toutes personnes désireuses de s'investir dans son organisation.

VILLAGE

Le conseil de proximité du village travaille actuellement à l'organisation du prochain vide-grenier qui aura lieu Jeudi 13 Mai 2010. L'Assemblée Générale se déroulera en septembre.

Samuel le boulanger du Village



Samuel, le sympathique boulanger du village ainsi que POP SERVICES livrent leurs pains et viennoiseries, depuis peu, aux personnes à mobilité réduites ainsi que les personnes âgées.

De plus, le dimanche matin, ils livrent le secteur de l'Observatoire.

Les personnes désirant bénéficier de ce service peuvent se renseigner à la boulangerie du village 5, rue Edouard Grosjean. Tel. : 03 83 27 08 22 ou boulangiereduvillage@live.fr

Pour toute information, les commerçants de Laxou sont invités à envoyer leurs communiqués à contact@laxou.fr

Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 15 juillet 1991 stipule : "les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que de :

- 8 h à 20 h les jours ouvrables
- 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis
- 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.



Une mission d'étude sur l'autopartage et le véhicule électrique



Paul Aucouturier (Directeur eRDF Nancy Lorraine), Claudine Guidat, Laurent Garcia, Axel Texier (élève-ingénieur ENSEM, stagiaire), Walter Méria (Directeur Général Adjoint CUGN), Gilles Bernard (Directeur des activités nouvelles eRDF).

Dans la droite ligne de l'action de la commune de Laxou en matière de développement durable, le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy a confié à Laurent Garcia, vice-président, et Claudine Guidat, 1^{ère} adjointe au maire de Nancy, une mission sur l'autopartage et le véhicule électrique.

En effet, face aux enjeux environnementaux et afin d'accompagner l'évolution des comportements de mobilité, la politique de déplacements doit favoriser les transports en commun et les modes doux. Mais faciliter les usages collectifs de la voiture (covoiturage, autopartage) constitue aujourd'hui une réelle alternative. Bien plus, la voiture partagée devient alors un mode de transport complémentaire par rapport au transport en commun et au vélo.

Aussi, les Grands Nancéens doivent pouvoir disposer d'un service d'autopartage et dans le même temps le Grand Nancy doit contribuer fortement à promouvoir le véhicule électrique, principalement à travers le déploiement des infrastructures.

Pourquoi l'autopartage ?

Un véhicule roule en moyenne 30 minutes à une heure par jour; le reste du temps, il stationne. Le véhicule est donc sous-utilisé et, en stationnement, il occupe de ma-

nière importante un parking ou le domaine public.

D'autre part, beaucoup de gens utilisent peu leur voiture, et cette voiture est alors coûteuse parce qu'il faut supporter tous les frais fixes tels que l'assurance, l'amortissement, la place de parking, etc... Avec l'autopartage, ces différents coûts sont partagés et mutualisés entre tous les utilisateurs.

Qu'est ce que l'autopartage ?

L'autopartage est un système qui permet la mise à disposition de véhicules à des clients, en fonction de leurs besoins, pour une courte durée généralement (2 heures, une demi journée, ...). Le service est organisé par une société, une coopérative, une association, qui dispose d'une flotte de véhicules suffisamment diversifiée pour répondre aux demandes de l'ensemble de ses clients (berline, familiale, fourgonnette, ...).

Le client souscrit un abonnement, annuel par exemple. La facture est établie en tenant compte de la durée et du nombre de kilomètres parcourus. Tout est compris, le carburant, l'entretien et les réparations, l'assurance, le parking, ... Si l'utilisateur a besoin de faire le plein, il dispose d'une carte de carburant à l'intérieur du véhicule. Le client reçoit une facture mensuelle.

La réservation est effectuée à l'avance, par téléphone ou par internet. La prise de possession du véhicule se fait dans un parking, ou sur le domaine public, avec une carte d'accès ou un code. Le véhicule est restitué au même emplacement.

Le dispositif fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les clients peuvent être des habitants, des professionnels (professions libérales par exemple).

Plusieurs scénarii devront être proposés, pour tenir compte du phasage dans le temps des projets et de la montée en charge des services proposés.

Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers Concours 2010

Vous fleurissez votre maison, votre balcon, votre jardin et votre potager ?

Alors, participez au concours des "Maisons, balcons, jardins fleuris et potagers" et rejoignez ainsi les nombreux Laxoviens fiers de leur environnement.

Inscription au 03 83 97 85 85 ou sur www.laxou.fr

3 catégories : maison avec jardin visible de la rue ; balcon, terrasse, fenêtre ou mur ; jardin potager et/ou d'agrément (hors habitation).

Une réunion d'information et d'échanges aura lieu **samedi 22 mai à 9 h**, salle du Conseil de la Vie Locale, place de la Liberté, au Village.

Soutien aux énergies renouvelables

La Ville de Laxou mène une politique active en attribuant des primes aux particuliers ayant fait le choix de s'équiper d'un système solaire de production d'eau chaude sanitaire. Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime d'un montant de 150 € à un résidant 78 boulevard Emile Zola dont l'installation répond à ces critères.

Campagne de ravalement de façades – Convention avec l'ARIM Lorraine

Il est décidé de reconduire la convention passée avec l'ARIM Lorraine, dans le cadre de la campagne de ravalement de façades sur différents secteurs du territoire communal. Renseignements au service de l'urbanisme.

Révision du POS en PLU – Projet de Développement et d'Aménagement Durable (PADD)

Le Conseil Municipal prend connaissance du PADD, document qui sera réalisé dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Document de référence, le PADD fixe l'économie du PLU et explique de manière simple le projet de développement de la Commune (cf. article paru sur Laxou Actualités n° 143).

"Pass'sport et culture"

En décembre 2000, la Ville de Laxou a signé une convention avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'association "Pass'sport et culture", dans le but de favoriser la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs par des personnes en difficulté, et plus particulièrement des jeunes. La

participation financière de la Commune est fonction du nombre prévisionnel de jeunes, à hauteur de 76,22 € par bénéficiaire. Pour l'année 2010, 80 jeunes sont pressentis. La participation de la Commune serait donc de 6 097,60 €.

Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le Contrat Unique d'Insertion CUI, entré en vigueur en janvier 2010, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Le CUI se décline en deux versions : le Contrat Initiative Emploi (CIE) pour le secteur marchand et le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour le secteur non marchand. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif du CUI, proposé pour le secteur public sous la forme des CAE.

Expression réservée aux élus minoritaires (Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

Pour que notre action et nos propositions soient portées à la connaissance des citoyens Laxoviens, vous trouverez ci-dessous, des extraits de nos interventions en conseil municipal. Vous pouvez retrouver la totalité de ces interventions sur notre site internet.

Débat sur le futur Plan Local d'Urbanisme.

« ... Nous avons relu avec attention votre document de campagne où il est clairement explicité que vous vous engagez à préserver les espaces naturels des jardins Voirins et le secteur Haute Corvée. Une des nombreuses promesses de campagne encore une fois non respectée par la mise en urbanisation de ces secteurs. Nous sommes contre cette urbanisation programmée sur l'ensemble de ces secteurs. **Faire de Laxou le Babylone des jardins de la biodiversité dans l'agglomération est une orientation que nous défendons ...** »

Débat pour retirer les délégations à la deuxième adjointe.

« ... Il s'inscrit dans un règlement de compte personnel et politique suite à l'élection régionale. Il convient de rappeler M. GARCIA que votre parcours est marqué par des appartenances politiques multiples à droite au Parti Radical valloisien de M Hénart député de la majorité présidentielle, puis à l'UDF, puis à l'UMP pour vous engager ensuite au Modem en restant dans la majorité UMP de M.ROSSINOT à la Communauté Urbaine du Grand Nancy CUGN. **Nous refusons de participer à un vote qui ne concerne que la majorité de droite du conseil municipal...** »

Débat sur le budget

« ... La caractéristique majeure de votre budget est l'absence de volonté et d'investissement exception faite de la réfection des douches au gymnase et la création d'une terrasse à la médiathèque. Pourtant la question environnementale devrait être au cœur de nos préoccupations par un investissement intelligent. **Sur le plan social**

nous regrettons que notre proposition relative à l'exonération de la Taxe d'Habitation pour les personnes handicapées ne soit pas retenue... concernant le taux des impôts, nous nous abstenons sur cette délibération qui ne porte pas de projet d'avenir pour notre ville mais qui maintient le pouvoir d'achat ... »

Pour le groupe des élus socialistes

Christophe GERARDOT
www.laxou-avenir.fr



Droit de réponse du Maire (Journal Officiel AN - Questions écrites du 30 septembre 2002 - Réponse publiée au JOAN du 30 décembre 2002, page 5 291 : possibilité d'apporter des commentaires explicatifs, dans le même bulletin, sur les affaires évoquées par l'opposition).(Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie locale)

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire » (Voltaire)

L'opposition laxovienne nous a habitués, depuis le début du mandat, à une malhonnêteté intellectuelle sans limite et des discours démagogiques, différents selon les réunions, les lieux et les interlocuteurs... Elle utilise par ailleurs une méthode peu glorieuse : **paroles comme tracts simplistes, insultants, fielleux et totalement mensongers.**

Force est de constater qu'elle a désormais franchi une étape supplémentaire dans l'incohérence et le manque de sérieux, pour créer confusion et masquer son manque de propositions concrètes, crédibles et réalistes.

Tout d'abord, l'opposition se rapproche par ses propos d'une ancienne adjointe **(pour laquelle le Conseil Municipal a voté à 22 voix contre 3 le**

retrait de ses fonctions pour des raisons, notamment, de dénigrement, de gestion approximative du CCAS, et de dégradation de la qualité de l'offre au sein des structures municipales liées à la petite enfance) tout en l'accusant de ne pas respecter ses engagements...

Par ailleurs, l'opposition milite pour une **augmentation des impôts communaux** en votant « contre » le budget qui propose de ne pas les augmenter, tout en reconnaissant dans le même temps qu'il maintient le pouvoir d'achat !!!

Pour couronner le tout, **les chefs de file de l'opposition municipale participent à un rassemblement contre la construction de logements sociaux** : pas étonnant, alors, que leurs tracts ne soient pas distribués dans certains quartiers de la ville !

Une telle attitude méprisante pour une partie de la population est indigne, et le débat démocratique n'en sort pas grand. **Les laxoviennes et les laxoviens jugeront par eux-mêmes...**

De telles prises de positions par ceux qui espèrent faire croire en leur capacité à gérer notre commune n'empêchent pas l'équipe municipale de poursuivre sereinement ses missions en toute transparence : une gestion responsable et maîtrisée de l'argent public, un budget équilibré répondant aux exigences sociales de la population laxovienne, tout en maintenant et en développant pour tous une écoute et un service public de qualité et de proximité.



Imprimé sur papier recyclé

Directeur de la publication : **Laurent GARCIA - 3 avenue Paul Déroulède à Laxou**
Ont collaboré à ce numéro : Gilbert ANTOINE, Anne-Sophie ROY, Naïma BOUGUERIOUNE, Yves PINON, Marcel FRESSE, Nathalie PARENT-HECKLER, Daniel VERHULST, Serge VAUTRIN, André THOMAS, Laurence WIESER, Jean CAILLET, Muriel GUILLAUME, David JANSER, Lionel DEMANGE, Patricia WUNDERLICH, Marianne BASELLO.

Photos, illustrations et mise en page : La Maison Chabane
Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle n° 1670
Imprimeur : Imprimerie Moderne